

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE LA VILLE DE
GUESNAIN
Séance du 27 mai 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le 27 mai, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Ville de GUESNAIN s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame LUCAS Maryline à la suite d'une convocation régulière qui lui a été faite le 20 mai 2025 laquelle convocation a été affichée à l'entrée de la MAIRIE conformément à la loi.

Nombre de membres

- en exercice : 27
- Présents : 22
- Votants : 24 (dont 2 procurations)

Présents :

Madame LUCAS Maryline – **Maire**

Messieurs et Mesdames AMADEI Corinne- SAENEN Romuald -TAIRA Marylène -
Monsieur LAHSEN BEN BRAHIM Mohamed – FERMEN Claudine - CASPERS
Mauricette – CARRE Odilon, **Adjoint**

Messieurs et Mesdames PLANCKE Dorothée - SENEZ Jean-Pierre - LAMBERT Gaston
- PILNIAK Alain – KHELIFA Armelle - CANIVET Bertrand – MARTIN Nuccia –
WILLERVAL Aurore – EZAHOUID Mohamed - DELCAMBRE Chantal - Monsieur
MORAWIEC Laurent - DEVRED Sylvain, DUCATILLION Béatrice – BLANCHARD
Perrine **Conseillers**

Absents ayant donné procuration

Monsieur DOISY Bernard à Monsieur SAENEN Romuald
Monsieur KAPOUN Jean-Jacques à Madame BLANCHARD Perrine

Absent Excusé :

Monsieur DEFAUQUET Géraud

Absents :

Monsieur GOLA Eric – Madame LEVEQUE Jennifer

Secrétaire de séance : Madame Corinne AMADEI

**DETERMINATION DU NOMBRE DES ADJOINTS AU MAIRE ET FIXATION
DE L'ORDRE DES ADJOINTS**

Madame le Maire rappelle que la commune doit disposer d'au moins un Adjoint et au maximum d'un nombre d'Adjoints correspondant à 30% de l'effectif légal du Conseil Municipal comme le prévoit l'article L2122-2 du CGCT.

Vu le procès-verbal de l'élection du Maire et des Adjoints en date du 26 mai 2020 par lequel la commune a décidé de fixer à **huit** adjoints au Maire,

Vu les délibérations de la présente séance, relatives à l'avis du Conseil Municipal sur le non maintien des fonctions de deux adjoints au Maire après retrait de l'ensemble de leurs délégations,

Considérant que cette décision a pour effet de rendre vacant 2 postes d'Adjoints au Maire, il convient de se prononcer sur la nouvelle détermination du nombre d'Adjoints et d'en fixer l'ordre,

Il est proposé à l'Assemblée Délibérante de :

- Conserver le nombre à **huit** Adjoints,
- Maintenir l'ordre du tableau initialement élus occuperont les mêmes rangs que les Adjoints ayant été destitués de leurs fonctions.

Envoyé en préfecture le 06/06/2025
Reçu en préfecture le 06/06/2025
Publié le
ID : 059-215902768-20250527-D6DU270525-DE

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

APPROUVE de :

- Conserver le nombre à **huit** Adjoints,
- Maintenir l'ordre du tableau initialement défini. Les Adjoints nouvellement élus occuperont les mêmes rangs que les Adjoints ayant été destitués de leurs fonctions.

Fait et délibéré en séance,
Pour extrait conforme,

Le Maire,

Maryline LUCAS

Le Secrétaire de séance,

Corinne AMADEI.



Le Maire de la ville de GUESNAIN
certifie que le présent acte réceptionné
par le Sous-Préfet de DOUAI
le .6./06/2025., publié ou notifié
le6./06/2025 est exécutoire
le Maire,